

## Validation des compétences Bruxelles/Wallonie



Le titre de compétence est un document officiel gratuit que les employés reçoivent s'ils passent un examen pratique dans un centre d'examen accrédité en Belgique. Ce titre de compétence atteste la maîtrise du métier.

## Un titre de compétences permettra aux travailleurs de :

- disposer d'un document officiel prouvant la capacité à exercer un métier;
- alléger un parcours de formation en obtenant des dispenses;
- trouver un travail plus rapidement et plus facilement.

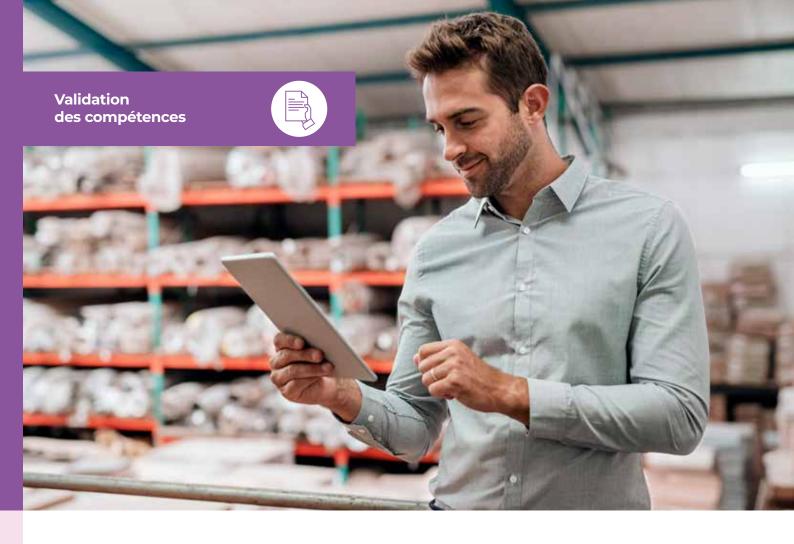
## Qui peut l'obtenir?

- Préparateur(rice) de viandes : cvdc.be/metiers/preparateurrice-de-viandes-99
- Découpeur(euse) désosseur(euse) : cvdc.be/metiers/decoupeureuse-desosseureuse-96
- Tuteur(rice) en entreprise :
   cvdc.be/metiers/tuteurrice-en-entreprise-67
- Ouvrier(ère) Boulanger(ère)-Pâtissier(ère):
   cvdc.be/metiers/ouvrierere-boulangerere-patissierere-91
- Conducteur(rice) de chariot élévateur : cvdc.be/metiers/conducteurrice-de-chariot-elevateur-79
- Magasinier(ère):
   cvdc.be/metiers/magasinierere-90

En savoir plus? Consultez bit.ly/leforem-valider-mes-competences et validationdescompetences.be









## **Comment l'obtenir?**

- 1. Vérifiez que vous remplissez les conditions pour obtenir ce titre et que votre profession est reprise dans la liste des métiers concernés:
  - Pour la fédération Wallonie-Bruxelles: validation des competences. be
- 2. Contactez un centre de validation des compétences et prenez rendez-vous avec un spécialiste du métier qui vous accompagnera dans votre démarche.
- 3. Inscrivez-vous à une ou plusieurs épreuve(s) de validation des compétences (mise en situation professionnelle, souvent d'une 1/2 journée).
- 4. Réussissez l'épreuve de validation.

Pour plus d'info, consultez : www.cvdc.be

